BUDGET 2019 : LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Conseil Municipal du 7 février 2019



LES OBJECTIFS DU DÉBAT

- Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape essentielle de la procédure budgétaire.
- Il permet d'informer les élus sur :
 - La situation économique et financière actuelle de la collectivité,
 - les engagements pluriannuels envisagés,
 - l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune.



Objectif: Eclairer les choix lors du vote du budget





LE CONTENU

- Le chapitre sur « Le contexte macroéconomique » a été rédigé en commun par la Ville de Redon et Redon Agglomération.
- L'objectif de cette démarche est de présenter les informations les plus complètes possibles avec des moyens optimisés et complémentaires.







Le support de présentation sera disponible en téléchargement sur la plateforme habituelle à l'issue de la séance.



LE CONTENU DU RAPPORT DÉTAILLÉ

- Le contexte macroéconomique pour bien comprendre l'environnement actuel
 - Les perspectives économiques
 - Les marchés financiers et les financements proposés aux collectivités
 - L'environnement local
 - > Les finances des collectivités locales
 - Les Lois de Finances







LE CONTENU DU RAPPORT DÉTAILLÉ

- Ville de Redon : la situation actuelle
 - > La dette
 - La fiscalité
 - Les ressources humaines
 - > Les dépenses et recettes réelles de fonctionnement
 - > La capacité d'autofinancement
 - L'investissement et la trésorerie





LE CONTENU DU RAPPORT DÉTAILLÉ

- Les perspectives budgétaires : la situation à venir
 - Les orientations principales en fonctionnement
 - Les orientations principales en investissement
 - L'autofinancement prévisionnel

- Synthèse des statistiques de la Ville de Redon
- Glossaire
- Sources documentaires





LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Le contexte international est tendu et incertain :

- BREXIT
- Royaume-Uni: Incertitudes sur le mode de sortie du « Brexit » (accord ou sortie « brutale ») et des conséquences économiques pour la France (commerce, tourisme, ...).
- États-Unis : Relations commerciales très tendues entre la Chine et les États-Unis impactant l'économie européenne (marché de l'acier).
- Italie: Relations politiques compliquées entre l'Italie et la France.
- En Europe, des **élections** à venir ...









LE CONTEXTE EUROPÉEN ET NATIONAL

- L'environnement est incertain et la croissance très faible : l'inflation peine à décoller en zone « Euro ».
- Les États-Unis bénéficient d'une meilleure situation qu'en Europe et sont donc plus attractifs pour les investisseurs (bourse, monnaie, commerce, ...).
- Sur le plan économique, l'horizon français s'assombrit (croissance faible, déficit en hausse) et la crise des «Gilets jaunes» accentue la situation : les mesures d'urgence annoncées pour redonner du pouvoir d'achat coûteront approximativement 10 milliards d'euros à l'État et creuseront le déficit public 2018 à hauteur de 3,4 % du PIB.
- Les indicateurs et prévisions n'encouragent plus à l'optimisme : l'Insee et la Banque de France prévoient une croissance pour 2018 entre 1,5 % et 1,7 %, soit 0,2 point de moins que ce qu'attendait le Gouvernement et celle de 2019 pourrait être encore plus faible.

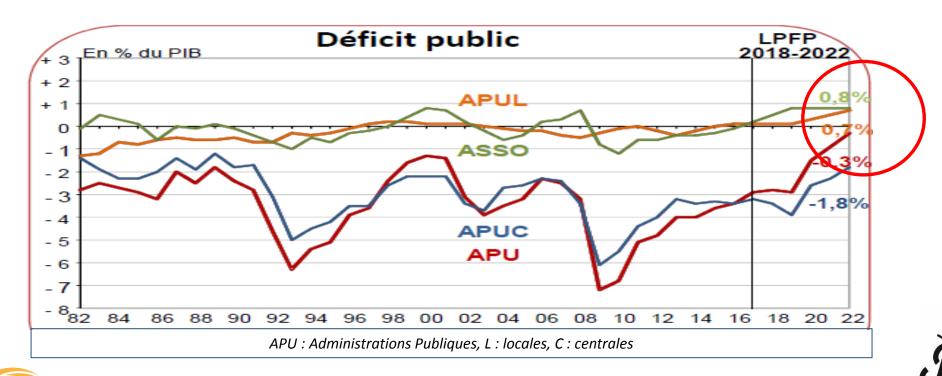




LE CONTEXTE NATIONAL



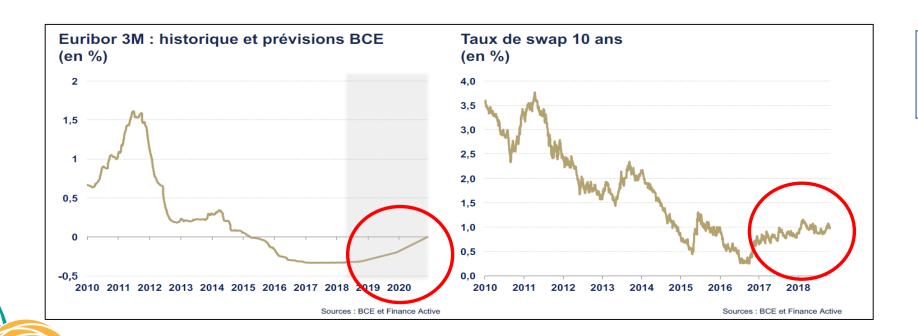
- Malgré une conjoncture négative, l'exécutif a maintenu l'objectif de redressement du déficit public d'ici 2022. Est-ce réaliste?
- Le Président de la République et son exécutif pourront-ils également continuer les réformes profondes envisagées maintenant que les voyants économiques sont « à l'orange » et que le contexte social est crispé ?



LES MARCHÉS FINANCIERS



- La Banque Centrale Européenne prévoit de maintenir ses taux d'intérêts directeurs à leurs niveaux actuels « au moins jusqu'à la fin de l'été 2019 ».
- Suite au resserrement monétaire planifié sur la fin de l'année, les taux pourraient remonter très progressivement mais la liquidité et l'offre restent abondantes.



Les collectivités peuvent emprunter encore facilement et à taux faibles.



LE CONTEXTE LOCAL

Le rapport d'orientation budgétaire est complété par une présentation détaillée au niveau du territoire des domaines suivants :

- La population
- Le logement
- L'emploi
- Le chômage
- Les entreprises

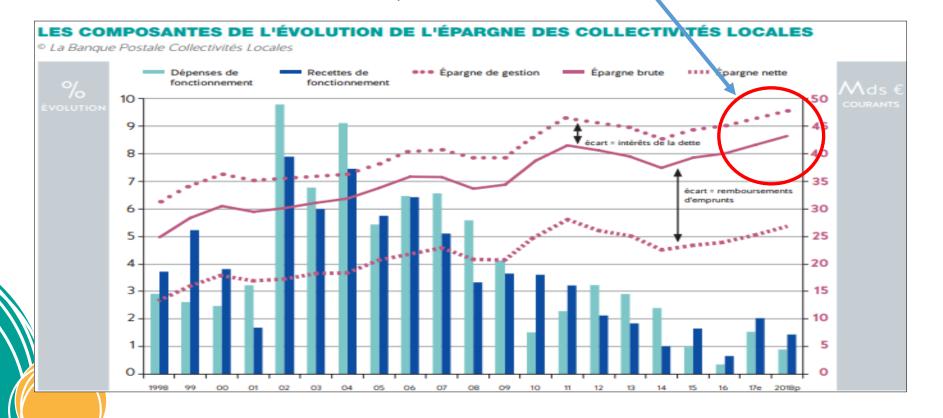




Les finances des collectivités locales en 2018

Des finances locales globalement « au vert »

- Les collectivités ont poursuivi leurs efforts de gestion en diminuant leurs charges de fonctionnement -> Amélioration de l'épargne brute.
- Un clivage commence à se dessiner au sein du bloc communal : L'épargne brute s'améliore mais moins dans les **EPCI** que dans les communes.

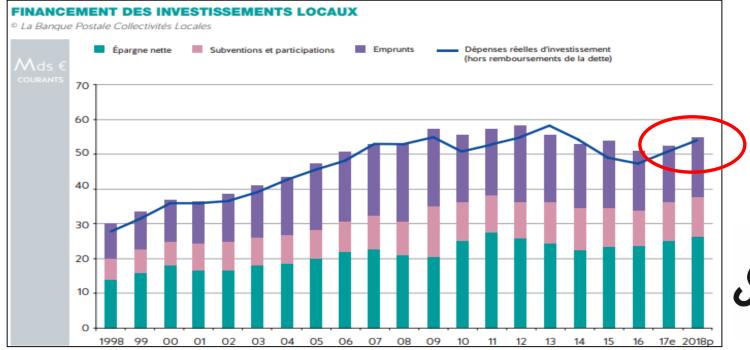




LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

- En 2018, la reprise des investissements amorcée en 2017 devrait se confirmer, mais toutefois à un niveau toujours nettement inférieur à ce qui a pu être observé sur le précédent mandat.
- Prudence des collectivités + ralentissement des subventions publiques = collectivités qui attendent pour couvrir leur besoin de financement par des ressources propres (sans recours à l'endettement).

Les collectivités sont très prudentes sur leurs investissements

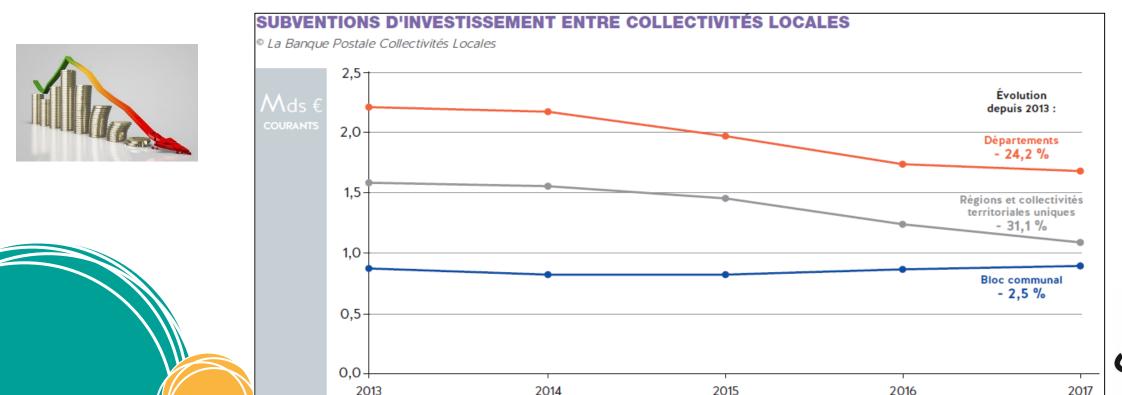






LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

- Un constat : baisse sensible pour les deux principaux pourvoyeurs de subventions à destination du bloc local que sont le Département et la Région avec leur inquiétude à pouvoir tenir sur la durée, les objectifs imposés par l'État.
- → Que nous réserve l'avenir (contrats de territoire, fonds de concours, ...)?





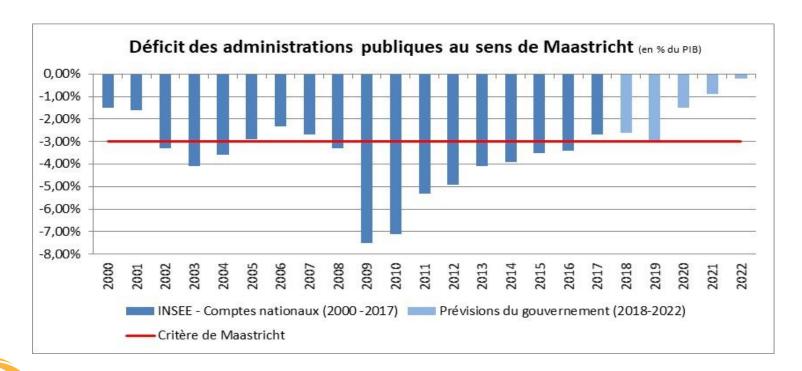
- Les Lois de finances et de programmation 2018 ont transformé en profondeur les relations entre l'Etat et les Collectivités locales :
- En organisant le contrôle direct des dépenses locales,
- en modifiant l'appréciation de l'équilibre réel des collectivités, avec l'encadrement de la politique d'endettement des collectivités.
- La Loi de Finances 2019 est dans cette continuité sans nouveauté.







- En dehors d'une anticipation de déficit public sans doute à 3,4 % du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2019, formulée par le Gouvernement courant décembre, sous l'effet du financement des mesures annoncées, la trajectoire jusqu'à 2022 n'a pas évolué.
- La sincérité, ou du moins la capacité à répondre à ces objectifs, apparaît compromise.



Un retour à l'équilibre en 2022 ?

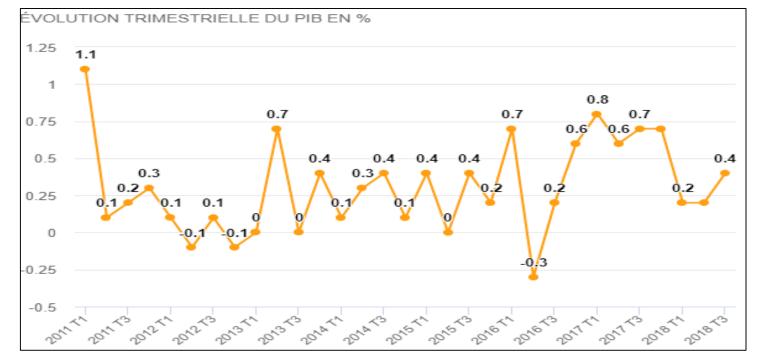




Une croissance faible et incertaine

En 2017, la préparation budgétaire s'était engagée dans un contexte économique plus favorable, en ce sens que la croissance du second trimestre 2017 marquait un léger rebond. Sur cette base, le Gouvernement tablait sur une croissance annuelle de 1,7 % jusqu'en 2021 puis 1,8 %.







- La Loi de Finances pour 2018 a entériné la suppression progressive de la taxe d'habitation à raison de 70 % payés en 2018, puis 35 % en 2019. Cette mesure concerne 80 % des foyers bénéficiaires (100 % ?).
- Les interrogations sont fréquentes et les hésitations récentes de l'État sur la compensation seront au cœur des débats à venir dans la **loi annoncée pour le 1**^{er} semestre 2019, de réforme de la fiscalité locale.
- → Concrètement, pour les collectivités, à terme, cette réforme c'est une **perte de ressources parfois dynamiques** (produit fiscal et exonérations) et de marges de manœuvre financières à travers le levier fiscal (taux et abattements).



Une loi sur la fiscalité mi-2019 devrait préciser beaucoup de choses. Quels impacts pour les collectivités ?



- A fin 2018, sur 322 collectivités ciblées, plus de 70 % des collectivités concernées avaient contractualisé, avec un objectif moyen de 1,25 % négocié avec l'État.
- En 2019, la seconde phase de cette contractualisation va s'ouvrir avec la vérification du respect des engagements, mais l'objectif est-il tenable compte-tenu de l'inflation ?

Objectif pour l'Etat

Générer 13 Mds€ d'économies sur la période 2018-2022

Comment?

Encadrer l'évolution des DRF à 1,2% par an (2018-2020) via une contractualisation avec certaines collectivités. Objectif modulable (min 0,75% - max 1,65%)

Qui?

322 collectivités : régions, départements, CTU, villes et EPCI dont les DRF 2016 sont > à 60M€

Sanction et bonus ?

Reprise financière de 75% du dépassement pour les collectivités ayant contractualisés (100% pour les autres). Majoration de la DSIL si respect.

Objectifs non contraignants (toutes les collectivités)

- Encadrement du ratio de désendettement : max 9 ans pour les régions, 10 ans pour les départements et 12 ans pour le bloc communal
- Encadrement du besoin de financement



- Par la fixation d'un objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement de 1,2% en moyenne, l'État table sur une réduction du besoin de financement des collectivités locales de l'ordre de 2,6 milliards par an, soit 13 milliards cumulés à fin 2022.
- Cet objectif a été rendu contraignant pour toutes les collectivités ayant des dépenses de fonctionnement (budget principal) supérieures à 60 millions d'euros et pour celles volontaires.
- L'année 2019 est l'année « 2 » du contrat. Quels seront les impacts directs et indirects sur les collectivités ?





- Elle prévoit la refonte majeure de la carte et de la structuration intercommunale, sous l'effet de la loi NOTRe.
- De nombreuses critiques se sont élevées courant 2018 sur les conditions d'évaluation et répartition de la dotation globale de fonctionnement entre collectivités, et plus particulièrement entre types de communauté. La réforme de 2019 ne touchera que les établissements publics de coopération intercommunale et porte sur une enveloppe financière de 1,56 milliard d'euros.
- Dans ce contexte défavorable pour les EPCI, les pactes fiscaux et financiers du prochain mandat marqueront certainement la transformation des relations au sein du bloc local.



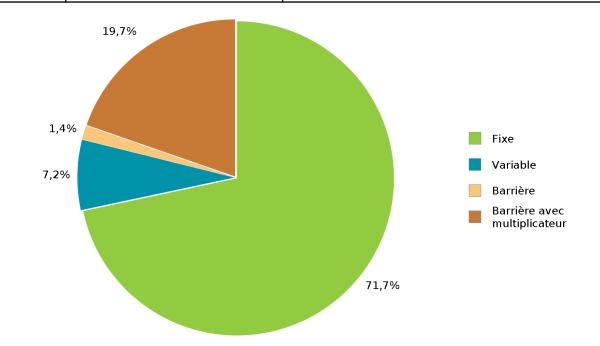




LA DETTE : LA DETTE GLOBALE (VILLE, MAISON MÉDICALE ET EAU)



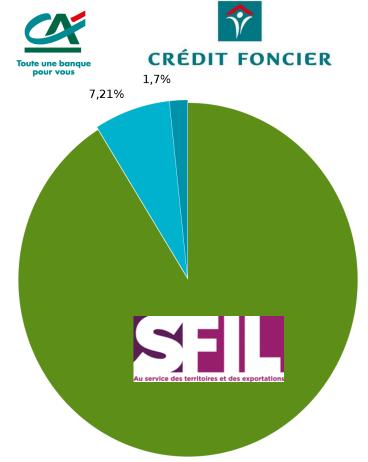
Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne (nombre d'années pour rembourser la moitié du capital)	Nombre d'emprunts
12 512 635	3,91 %	14 ans et 2 mois	6 ans et 6 mois	7



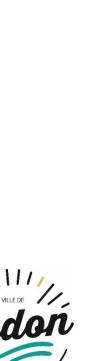




LA DETTE : LES PRÊTEURS







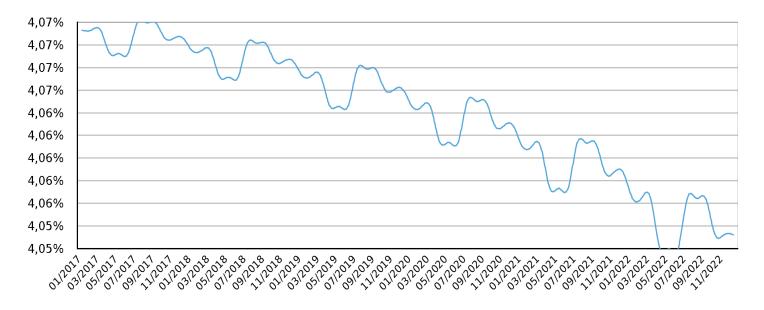


LA DETTE : LE BUDGET « VILLE »

C'est l'ensemble des emprunts contractés auprès des établissements de crédits uniquement sur le budget principal (Budget Ville).

Capital restant dû	Taux	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
11 397 651	4,07 %	13 ans et 10 mois	6 ans et 3 mois	5

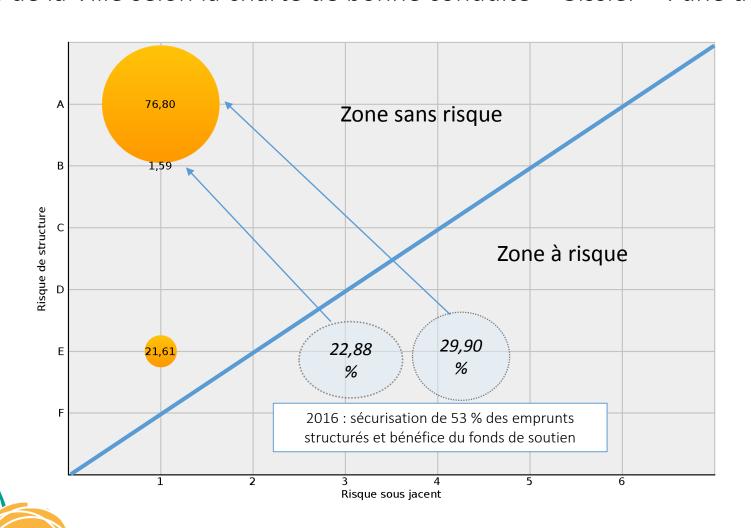
Evolution annuelle du taux moyen (en %)





LA DETTE : LE BUDGET « VILLE »

La dette de la Ville selon la charte de bonne conduite « Gissler » : une dette sécurisée

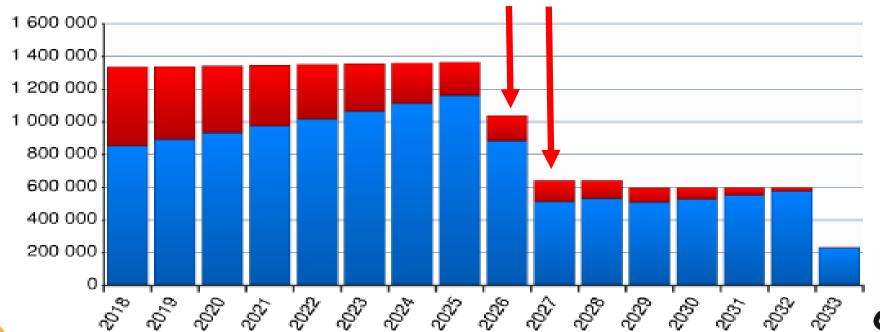




LA DETTE : LE BUDGET « VILLE »

- Au cours de l'année 2018, la Ville a remboursé 849 533 € de capital d'emprunts et 482 390 € d'intérêts, soit une annuité de 1 331 923 €.
- L'encours total de la dette au 31 décembre 2018 s'élève donc à **11 397 651 €** en diminution de **6,94 %** par rapport à l'année précédente.

Période où le remboursement de la dette diminue significativement

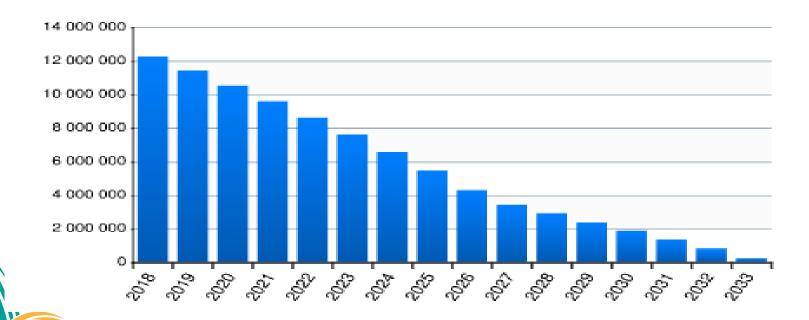




LA DETTE: LE BUDGET VILLE

 Malgré la sécurisation de l'encours de dette réalisée en 2016, il n'y a pas eu d'impact sur la durée d'extinction de la dette. En effet, le profil de l'emprunt renégocié est personnalisé, non linéaire pour être strictement identique à celui des deux emprunts initiaux cumulés.

Evolution du Capital Restant Dû:







LA DETTE: LA DETTE PROPRE

- Afin d'examiner seulement la dette propre du budget Ville, il convient de retrancher à la dette totale « Ville » les flux qui ne la concerne pas directement.
- Ces flux sont par ailleurs remboursés au budget Ville.

Il s'agit :

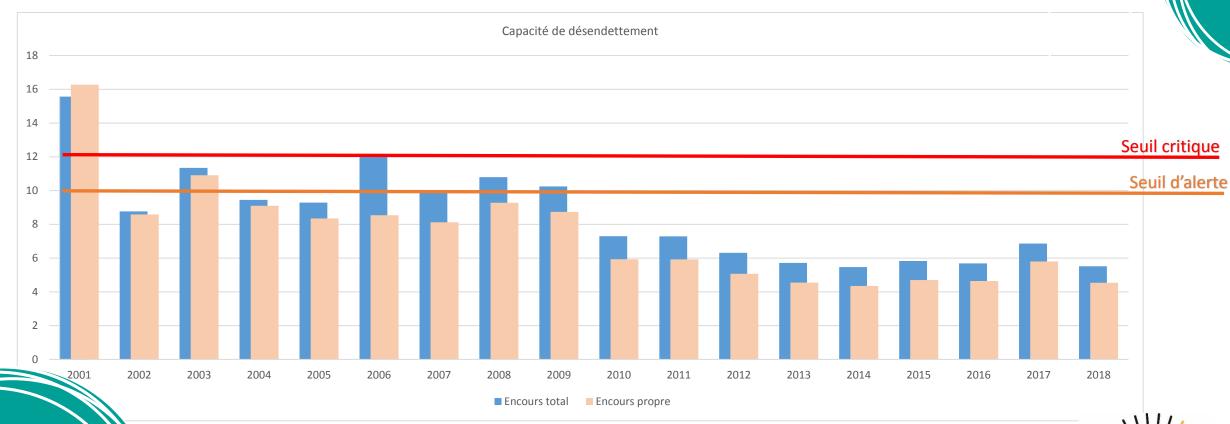
- Des 2 emprunts réalisés pour le centre de secours,
- de la part des emprunts globalisés relatifs aux budgets annexes (Eau et Assainissement) souscrits au budget Ville.





LA DETTE : LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

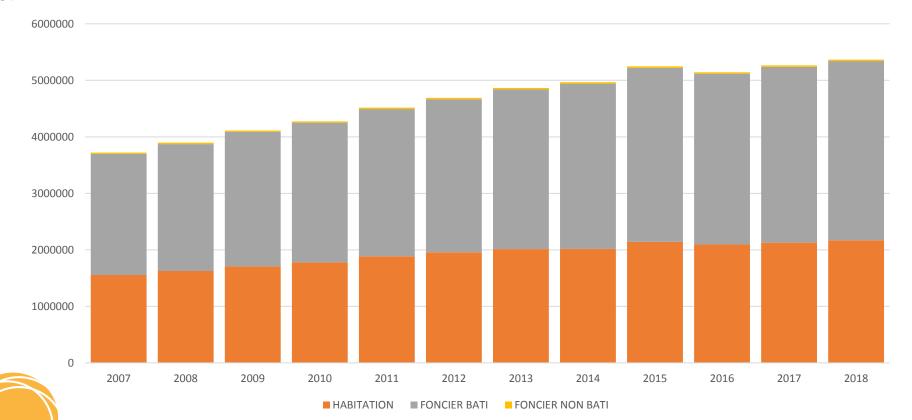
Ce ratio évalue le nombre d'années d'épargne brute nécessaire pour rembourser la totalité de la dette.



LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

• A Redon, sur un total de 4 120 foyers aujourd'hui, 873 foyers sont déjà exonérés de taxe d'habitation. Au final, 3 488 foyers, soit 84,66 % des foyers, seraient exonérés en 2020.

Produit de la fiscalité : en hausse à Redon sous l'effet des bases. Les taux sont stables.



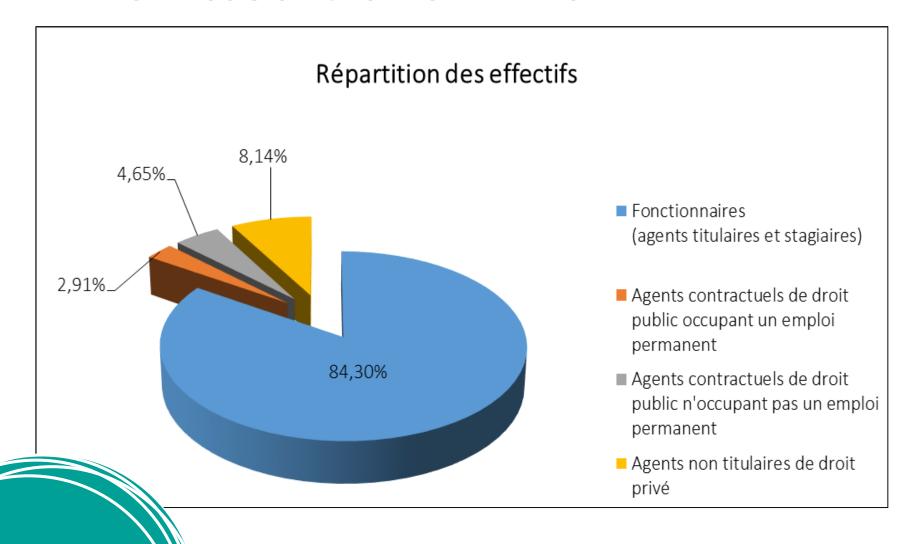


LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Explications des variations 2018	Evolution	Variation de recettes	
	1,24%	TH	26 360
Impact du taux directeur		TFB	38 556
des valeurs locatives		TFNB	316
voté dans la Loi de Finances 2018		Sous-total	65 232
Impact des taux votés par le Conseil Municipal en 2018	Stabilité des taux. Pas d'impact.		
	Au réel	TH	18 440
Impact des bases locatives		TFB	20 124
réellement imposables 2018		TFNB	660
		Sous-total	39 224
			104 456



LES RESSOURCES HUMAINES

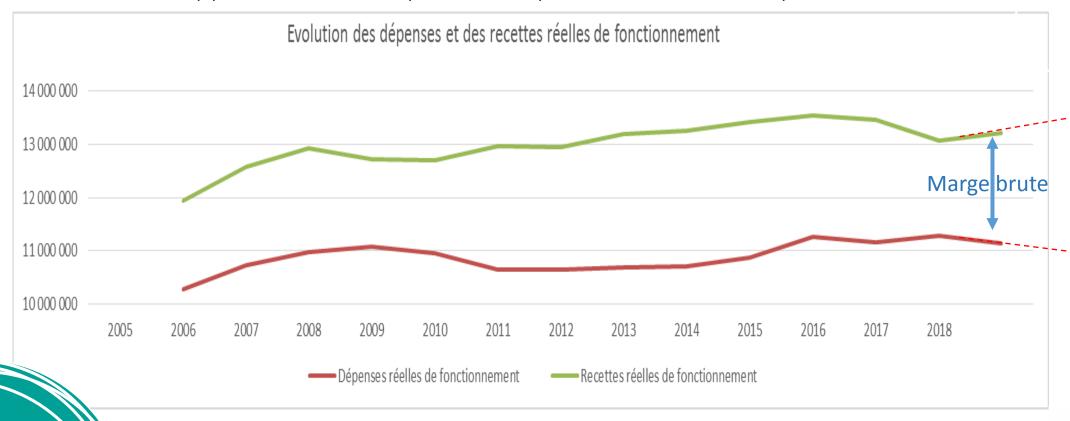


Un effectif stable, aux alentours de 180 agents, travaille à la Ville de Redon.



L'AUTOFINANCEMENT

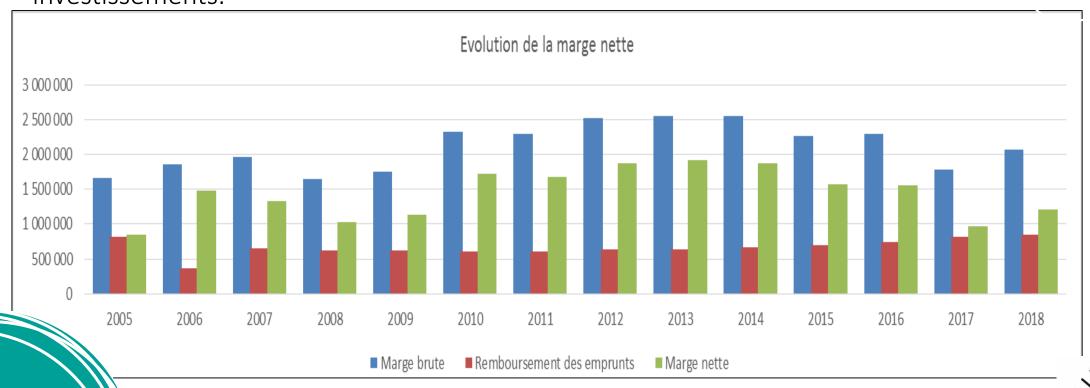
 Avec une hausse des recettes et une baisse des dépenses en 2018, l'effet de « ciseau » apparu en 2017 disparaît et repositionne les bases pour 2019.



Le compte administratif 2018 du budget Ville sera soumis au vote du Conseil Municipal lors de la séance de mars 2019.

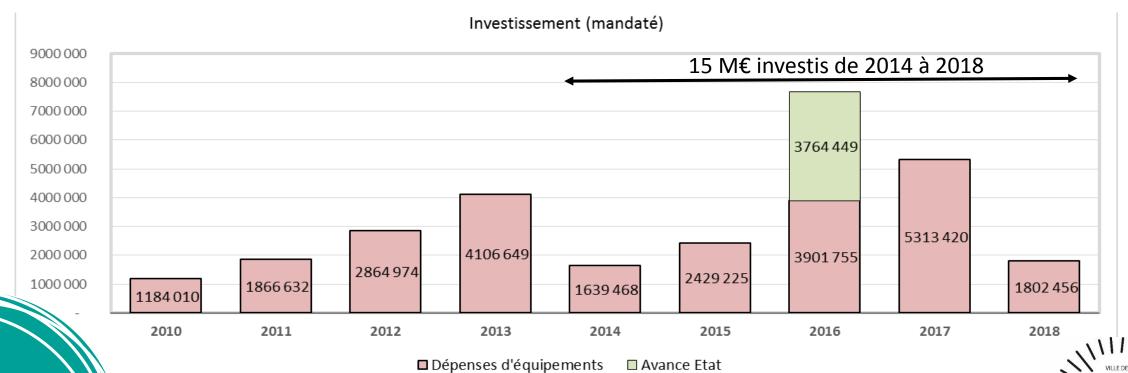
L'AUTOFINANCEMENT

 Avec une hausse de l'autofinancement brut (marge brute) et malgré une hausse du capital restant dû, la marge nette augmente. La marge nette permet d'autofinancer les investissements.



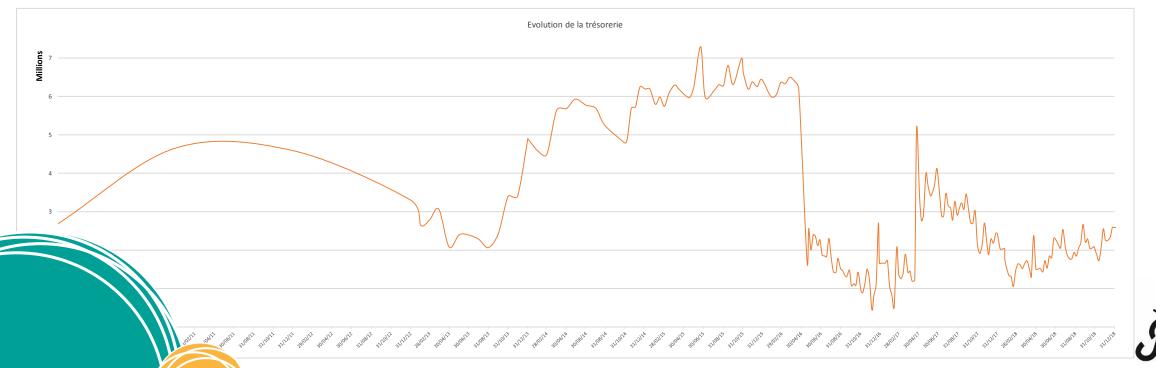
L'INVESTISSEMENT

- Depuis 2014, le niveau des investissements a augmenté significativement jusqu'en 2017.
- L'année 2018 est au niveau de 2014. La Ville investit malgré les contraintes financières.
 L'intégralité des investissements a été autofinancée (pas d'emprunt sur la période).



LA TRÉSORERIE

- Au 31 décembre 2018, le solde de trésorerie du budget Ville s'établit à 2 584 866 €.
- Début 2016, la Ville de Redon a réglé, en plus de sa participation, la part de l'État sur les travaux réalisés par SNCF Réseau pour un total de 3,8 millions d'Euros. Cette somme a été remboursée par l'État en avril 2017.





- Les dépenses à caractère général: Il est demandé aux services de stabiliser les proposit budgétaires 2019 par rapport aux réalisations 2018. Le niveau du chapitre « 011 » impérativement être maîtrisé pour préserver l'autofinancement. L'enveloppe dédiée a nouvelles actions devra être maîtrisée.
- → Les dépenses (hors énergie et carburant) devraient bénéficier d'une inflation maîtrisée.
- Les dépenses de personnel : Il peut être envisagé, à ce stade de la prévision budgétaire, un niveau des dépenses de personnel 2019 identique aux dépenses réalisées en 2017. L'année 2018 a été une année de faible réalisation compte tenu de plusieurs recrutements différés. Les recrutements du coordinateur du Projet Educatif Local et du chargé d'opération seront effectifs en 2019. La nouvelle organisation hiérarchique, opérationnelle en mars 2019, permettra une mise à plat des affectations en concordance avec le tableau des effectifs.



- Les subventions : L'objectif visé est une stabilité de ce poste de dépenses malgré la hausse de la contribution obligatoire du SDIS.
- Les charges financières : Sur l'année 2019, la période de taux bas se poursuivra avec des courbes de taux pilotés par la BCE. Les taux longs resteront faibles. Les charges financières 2019 sont estimées à 436 K€.
- Les charges exceptionnelles : Il n'y aura pas d'impact majeur en 2019 : les dépenses de la campagne de ravalement ont été rattachées.





Les recettes

- Même s'il faut rester prudent sur les projections, le prélèvement sur les dotations est estime à 30 K€ et la baisse de dotation liée à l'évolution de la population est estimée à 10 K€.
- Une partie de la baisse sera compensée par la hausse de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).
- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) continuera de baisser pour devenir nulle en 2020 (dispositif de sortie de la DSU dans la strate des communes de moins de 10 000 habitants).
- Le FPIC n'évolue plus au niveau national. L'impact au niveau local devrait donc être limité.
- L'attribution de compensation sera ajustée au moment des transferts financiers (CLECT).



Les recettes

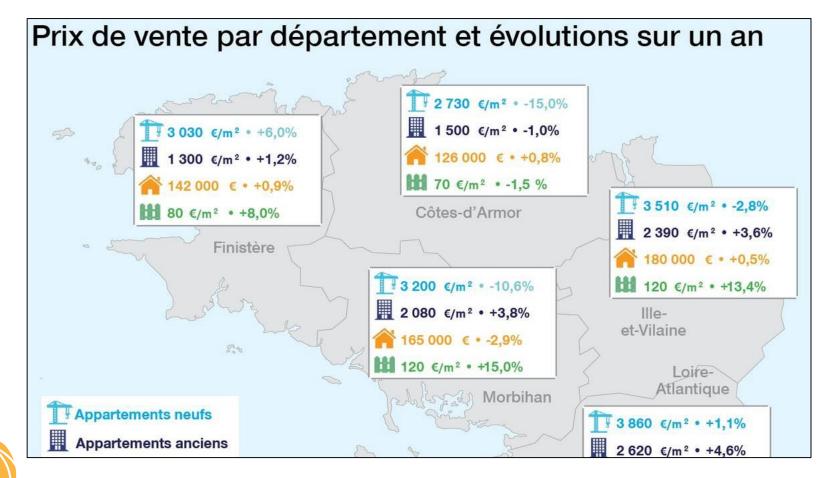
- Les valeurs locatives sont revalorisées chaque année par le Parlement pour tenir compte de l'inflation.
- Pour l'année 2019, les valeurs locatives sont revalorisées de 2,2 % (évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre 2018 sur un an) entraînant une recette supplémentaire potentielle de 114 K€.
- Lors de la séance de vote du budget 2019, l'évolution pour les taux des trois taxes sera examinée.





LE MARCHÉ DE L'IMMOBILIER

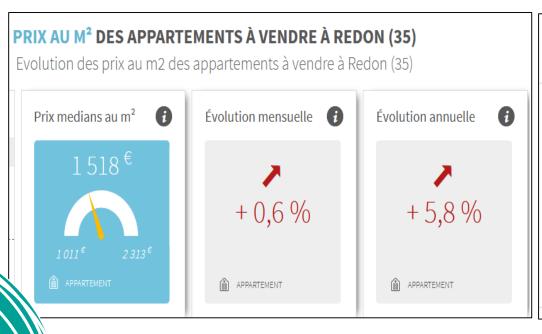
• Le marché de l'immobilier en Bretagne ne s'emballe pas, même si les situations varient d'un département à l'autre. Dans les métropoles et proche du littoral, la demande reste soutenue.





LE MARCHÉ DE L'IMMOBILIER

• Dispositions en faveur de l'immobilier : les villes et communes qui vont bénéficier du dispositif Pinel sont élargies concernant les logements vétustes : Vitré, **Redon**, Fougères et Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), Lannion et Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), Lorient, Pontivy et Vannes (Morbihan), Quimper et Morlaix (Finistère) et Châteaubriant et Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) sont concernées.





LES TARIFS MUNICIPAUX

- La proposition d'évolution des tarifs se basera sur l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières comme les années précédentes : + 1,43 %.
- L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale.



Base 100 en 2010	Juin 2018		2010 - 2017
	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)	Évolution annuelle moyenne
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	112,3	1,43 %	1,34 %
Y compris charges financières	108,9	1,16 %	0,92 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	109,6	1,18 %	0,90 %





 De nombreux paramètres ne sont pas encore connus (dotations, bases fiscales, accompagnement des tiers publics).

 Les orientations indiquées ne préjugent pas des choix définitifs qui seront faits au moment du budget primitif qui devra prendre en compte l'autofinancement disponible et le niveau d'endettement.







- Quartier de Bellevue :
- Le démarrage des travaux de la maison des fêtes,
- la création d'un parc urbain intergénérationnel,
- la finalisation de l'étude urbaine,









Quartier de la gare :

- Les aménagements complémentaires du pôle d'échanges multimodal (Abris vélos sécurisés, structures d'accueil pour les scolaires en attente de leur bus, sanitaires publics),
- Procédure de portage de l'acquisition et de la libération (démolition, dépollution) des anciens bâtiments de STEF immobilier en vue de leur aménagement. L'impact financier sera effectif pour la Ville à la fin du portage foncier.





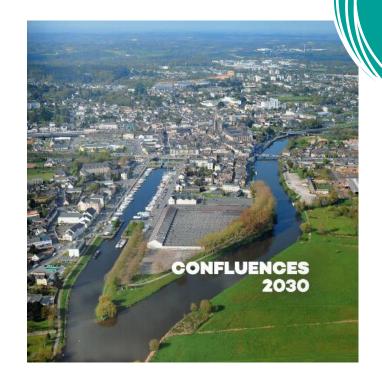


Quartier du Port :

- L'aménagement du Quai Jean Bart (circulation, sécurisation, stationnement),

Dans le cadre de « Confluences 2030 » :

- L'hôtel à projets au sein des greniers à sel sous une forme d'incubateur des industries culturelles et créatives (IICC),
- le lancement des pré-études et de la mission de conception et de programmation urbaine du projet en lien avec Redon
 Agglomération et Saint-Nicolas de Redon.





Quartier de l'hyper centre :





- l'acquisition-rénovation de cellules commerciales (« Boutiques à l'essai » et / ou « Boutiques éphémères »),
- la réalisation d'une nouvelle signalétique et jalonnement,
- la création de liaisons douces boulevard Bonne Nouvelle dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur « Vélos »,
- la mise en œuvre de la démarche « Site Patrimonial Remarquable (SPR) »,
- les études pour les travaux de rénovation de l'Abbatiale Saint-Sauveur,

les études pré-opérationnelles pour une nouvelle campagne de ravalement des façades.

- Livraison du **Centre Technique Municipal** regroupant les services « Bâtiment », «Propreté-manutention » et « Voirie » suivie d'une étude de potentialité sur le bâtiment municipal rue Thiers.
- Acquisition du foncier de la seconde tranche dans la ZAC du Châtel Haut-Patis.
- Aménagement d'un terrain de foot synthétique et l'étude pour un équipement sportif structurant.
- Modernisation de l'école Charlie Chaplin et la prospective sur le devenir des écoles du Nord (école Marie Curie et école Jacques Prévert).
- Projet de résidence « Etudiants et touristes ».

Commercialisation des lots du lotissement communal à La Guichardais.



LES AUTRES INVESTISSEMENTS

- Les acquisitions de matériel et les travaux nécessaires à la réalisation des **missions de service public** et à la **conservation du patrimoine** dans les écoles, les équipements sportifs et les bâtiments communaux.
- Les travaux d'accessibilité aux équipements publics pour les personnes à mobilité réduite.
- Les travaux de restructuration de voirie et de réfection de trottoirs.
- La modernisation de l'éclairage public.
- La poursuite de la modernisation du système d'information.









L'AUTOFINANCEMENT

- De nombreux paramètres ne sont pas encore connus et le seront tardivement :
- Dotation globale de fonctionnement : Stabilité en 2019 ? Baisse ou hausse modérée ?
- Dotations de péréquation et modalités de répartition : quelles variables d'ajustement sur la DSR ?
- FPIC : Stabilité ? Baisse modérée ? Quel impact pour la Ville ?
- Bases fiscales 2019 réelles : Quelles évolutions envisagées ?
- Politique d'accompagnement des autres tiers publics : L'Etat (DSIL, DETR), les Régions et les Départements sont soumis à un contrôle de l'évolution de leurs dépenses et de leurs endettements. Quelles répercussions sur les contrats de territoire ? Sur les contrats avec les Régions ?



L'AUTOFINANCEMENT

- En l'état actuel des hypothèses retenues et des données connues à ce jour,
 l'autofinancement brut futur devrait se situer entre 1 600 K€ et 1 800 K€ pour 2019.
- L'endettement sera ajusté au regard de l'autofinancement prévisionnel dégagé et des investissements retenus lors du vote du budget primitif.
- Avec un remboursement du capital des emprunts de 888 K€, l'autofinancement net est évalué entre 712 K€ et 912 K€.





Dans quel contexte se présente le budget 2019?

Forces:

- Un autofinancement 2018 restauré après une année 2017 tendue (« effet de ciseau »),
- un endettement en baisse depuis de nombreuses années (- 4 M€ entre 2014 et 2019),
- des dépenses de personnel stabilisées (Niveau identique à 2017),
- des recettes fiscales dynamiques malgré un gel des taux.

Points à surveiller :

- Des missions d'une Ville-centre sans financement dédié : PACS, carte d'identité,
- un autofinancement en conséquence fragile pour une Ville-centre (< 1 M€),
- des subventions des tiers publics difficiles à anticiper.





Débat d'Orientation Budgétaire 2019



Conseil Municipal du 7 février 2019

